



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion de rentrée 2023 des directrices et directeurs d'école de la circonscription de Coutances

L'équipe de circonscription

Nicolas BEUVE	Inspecteur de l'éducation nationale	dsden50-ien-coutances @ac-normandie.fr	02 50 80 42 28
Anne-Laure LEVAVASSEUR	Secrétaire		
Aude PIEDVACHE	Conseillère Pédagogique <u>missions</u> : EPS & ADP	dsden50-cpc-eps-coutances @ac-normandie.fr	02 50 80 42 29
Gaëlle VÉROVE	Conseillère Pédagogique <u>missions</u> : RFC & Maternelle	dsden50-cpc-coutances @ac-normandie.fr	
Benjamin HERMON	Conseiller Pédagogique <u>missions</u> : RMC & Numérique	dsden50-cpc-num-coutances @ac-normandie.fr	

Mouvement

- Coordonnateur du PIAL : **André CARPENTIER**
dsden50-coordo-pial-coutances@ac-normandie.fr
02 33 45 47 81



- 1) Quelques précisions administratives**
- 2) Les priorités nationales pour l'année 2023-2024**
- 3) Autres textes**
- 4) Le numérique au service des apprentissages**
- 5) Le plan de formation**
- 6) La prévention des risques**



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1.

Quelques **précisions** **administratives**

Quelques précisions administratives

- Invitations (3 cas) et procès verbaux des conseils d'école
 - > à transmettre à la circonscription

- Demandes d'autorisation d'absence :
 - > à transmettre très tôt en précisant les lieux et horaires.
 - > transmettre rapidement les justificatifs

- Fiches à renseigner



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2.

Priorités nationales

pour l'année scolaire 2023-24

6 priorités nationales

- Une priorité absolue : faire de l'école un **espace protecteur** pour les élèves et les personnels
- Permettre à chaque élève d'acquérir les **fondamentaux** et de réussir ses apprentissages
- De la France rurale aux quartiers 2030, lutter **contre toutes les inégalités** sociales et scolaires
- Permettre à chaque élève de **s'épanouir** et d'avoir toute sa place à l'école
- Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une **nation sportive**
- Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur **projet** : le CNR éducation

Circulaire de rentrée 2023

CIRCULAIRE INTERACTIVE DE RENTRÉE ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

UNE ÉCOLE QUI INSTRUIT, ÉMANCÍPE ET PROTÈGE



1

UNE PRIORITÉ ABSOLUE : FAIRE DE L'ÉCOLE UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS

- ↳ Lutter contre le harcèlement sous toutes ses formes.
- ↳ Veiller au respect des valeurs de la République (lutte contre le racisme, les discriminations, le sexisme, respect de la laïcité).
- ↳ Protéger les personnels.

3

DE LA FRANCE RURALE AUX QUARTIERS 2030, LUTTER CONTRE TOUTES LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SCOLAIRES

- ↳ Étendre le nombre de territoires éducatifs ruraux.
- ↳ Amplifier de nouveaux dispositifs dans les « quartiers 2030 ».
- ↳ Rechercher une plus grande mixité sociale et scolaire.

4

PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE DE S'ÉPANOUIR ET D'AVOIR TOUTE SA PLACE À L'ÉCOLE

- ↳ Garantir les séances obligatoires d'éducation à la sexualité pour construire une culture d'égalité et de respect mutuel.
- ↳ Protéger la santé mentale des élèves.
- ↳ Réaffirmer que tous les élèves, et notamment les élèves en situation de handicap, ont toute leur place à l'école.
- ↳ Renforcer une éducation artistique et culturelle de qualité.
- ↳ Valoriser et renforcer la dynamique en faveur de l'engagement des élèves.
- ↳ Accélérer l'adaptation de l'école à la transition climatique et écologique.

2

PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE D'ACQUÉRIR LES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET DE REUSSIR DANS SES APPRENTISSAGES

- ↳ Prioriser l'enseignement des savoirs fondamentaux dans l'ensemble des domaines d'apprentissage; prendre appui sur les plans français et mathématiques.
- ↳ Déployer pleinement le plan maternelle.
- ↳ Au cycle 3, la pratique régulière de l'écriture est au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et le calcul.
- ↳ Au cycle 4, le travail se concentre sur la pratique d'une expression écrite longue.
- ↳ Mettre en place la nouvelle sixième et le dispositif devoirs faits obligatoire; déployer Pix sixième.
- ↳ Généraliser la découverte des métiers au cycle 4.
- ↳ Intégrer 1h30 de mathématiques dans le tronc commun de la classe de première générale pour les élèves ne suivant pas la spécialité mathématiques.
- ↳ Mettre en œuvre les premières mesures de la réforme du lycée professionnel.

5

UNE ANNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE : CONTRIBUER À FAIRE DE LA FRANCE UNE NATION SPORTIVE

- ↳ Promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière et faire des jeux olympiques et paralympiques le fil rouge de cette année scolaire.

6

FAIRE CONFIANCE AUX ÉQUIPES ET LEUR DONNER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LEUR PROJET : LE CNR ÉDUCATION « NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE »

- ↳ Appuyer et valoriser les projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves.

Priorité 1 : lutter contre le harcèlement sous toutes ses formes

- Un travail de fond sur le climat scolaire
- Programme pHARe (cf. engagement)
- Protocole de traitement d'une situation de harcèlement
 - Equipe ressources de la circonscription
 - Document des équipes ressources de Coutances et SLN

Respect des principes de la République et protection des élèves

Décret n° 2023-782 du 16 août 2023

Article 1 :

« Art. R. 411-11-1.-Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.

« Si, malgré la mise en œuvre des mesures mentionnées au premier alinéa, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune ou, lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, dans une école du territoire de cet établissement. Lorsque la commune ne compte qu'une seule école publique, la radiation de l'élève ne peut intervenir que si le maire d'une autre commune accepte de procéder à son inscription dans une école de cette commune.

« L'élève fait l'objet, dans sa nouvelle école, d'un suivi pédagogique et éducatif renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

« Lorsque le directeur d'école saisit le directeur académique des services de l'éducation nationale pour mettre en œuvre la procédure de radiation prévue au deuxième alinéa, il peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès de l'école à l'élève pendant la durée de cette procédure.

Priorité 1 : protéger les personnels

RSST et Faits établis

	RSST 	FAITS ÉTABLISSEMENT 
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les risques professionnels - Améliorer les conditions de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les évènements altérant la sérénité des usagers et/ou la sécurité au travail
Éléments consignés	<ul style="list-style-type: none"> - Observations sur : <ul style="list-style-type: none"> - des risques éventuels - des accidents/incidents - Suggestions 	<p>Trois niveaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Incidents mineurs 2- Incidents plus importants mais sans caractère de gravité 3- Évènements graves <p>se déroulant au sein de l'école, à proximité immédiate, dans les transports scolaires mais également tous ceux susceptibles d'impacter la vie de l'école</p> <p><u>Obligation de respect de l'anonymat*</u>.</p>
Destinataires	<ul style="list-style-type: none"> - Personnels de l'école (disposant d'une adresse académique) - IEN - Assistants et conseillers de prévention - Inspecteur santé et sécurité au travail - Secrétaires généraux DSDEN et rectorat - Représentants des personnels des CHSCT départemental et académique 	<p>N1 : L'information reste au niveau de l'école (5 ans)</p> <p>N2-3 : Remontée hiérarchique de l'information.</p>
Traitement	4 états successifs : saisi / visé / suivi / clôturé	

Circulaire de rentrée 2023

CIRCULAIRE INTERACTIVE DE RENTRÉE ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

UNE ÉCOLE QUI INSTRUIT, ÉMANCÍPE ET PROTÈGE



- UNE PRIORITÉ ABSOLUE : FAIRE DE L'ÉCOLE UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS**
 - ↳ Lutter contre le harcèlement] sous toutes ses formes.
 - ↳ Veiller au respect des valeurs de la République] (lutte contre le racisme, les discriminations, le sexisme, respect de la laïcité).
 - ↳ Protéger les personnels]
- PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE D'ACQUÉRIR LES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET DE RÉUSSIR DANS SES APPRENTISSAGES**
 - ↳ Prioriser l'enseignement des savoirs fondamentaux] dans l'ensemble des domaines d'apprentissage; prendre appui sur les plans français] et mathématiques]
 - ↳ Déployer pleinement le plan maternelle]
 - ↳ Au cycle 3, la pratique régulière de l'écriture] est au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et le calcul.
 - ↳ Au cycle 4, le travail se concentre sur la pratique d'une expression écrite longue]
 - ↳ Mettre en place la nouvelle sixième] et le dispositif devoirs faits obligatoire]; déployer Pix sixième.
 - ↳ Généraliser la découverte des métiers] au cycle 4.
 - ↳ Intégrer 1h30 de mathématiques dans le tronc commun] de la classe de première générale pour les élèves ne suivant pas la spécialité mathématiques.
 - ↳ Mettre en œuvre les premières mesures de la réforme du lycée professionnel]
- DE LA FRANCE RURALE AUX QUARTIERS 2030, LUTTER CONTRE TOUTES LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SCOLAIRES**
 - ↳ Étendre le nombre de territoires éducatifs ruraux.
 - ↳ Amplifier de nouveaux dispositifs dans les « quartiers 2030 ».
 - ↳ Rechercher une plus grande mixité sociale et scolaire.
- PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE DE S'ÉPANOUIR ET D'AVOIR TOUTE SA PLACE À L'ÉCOLE**
 - ↳ Garantir les séances obligatoires d'éducation à la sexualité] pour construire une culture d'égalité] et de respect mutuel]
 - ↳ Protéger la santé mentale des élèves.
 - ↳ Réaffirmer que tous les élèves, et notamment les élèves en situation de handicap], ont toute leur place à l'école.
 - ↳ Renforcer une éducation artistique et culturelle] de qualité.
 - ↳ Valoriser et renforcer la dynamique en faveur de l'engagement des élèves]
 - ↳ Accélérer l'adaptation de l'école à la transition climatique et écologique]
- UNE ANNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE : CONTRIBUER À FAIRE DE LA FRANCE UNE NATION SPORTIVE**
 - ↳ Promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière et faire des jeux olympiques et paralympiques] le fil rouge de cette année scolaire.
- FAIRE CONFIANCE AUX ÉQUIPES ET LEUR DONNER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LEUR PROJET : LE CNR ÉDUCATION « NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE »**
 - ↳ Appuyer et valoriser les projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves]

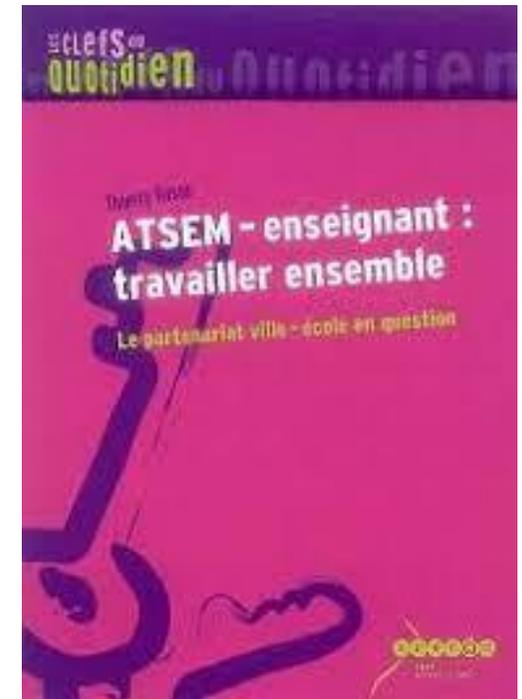
Priorité 2 : déployer pleinement le plan maternelle

Construire le nombre (cardinal et ordinal) pour exprimer des quantités, des positions et résoudre des problèmes

Renforcer l'acquisition et la diversification lexicale en lien avec la structuration syntaxique

Développer les compétences phonologiques et la connaissance du principe alphabétique pour permettre l'entrée dans la lecture et l'écriture

Soutenir le développement psychomoteur de l'enfant



Conférence du 15
novembre

Les évaluations nationales CP, CE1 et CM1

11/09 → 22/09

Compétences évaluées en CM1

FRANÇAIS

3 séances collectives de 23 à 30 minutes
et 1 épreuve individuelle d'1 minute*

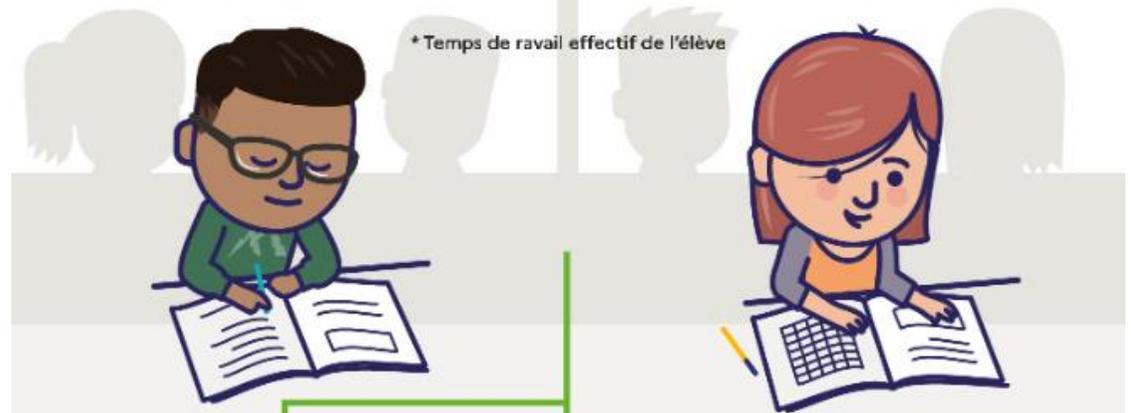
- ✓ Comprendre des textes à l'oral
- ✓ Comprendre un texte à l'écrit
- ✓ Lire à voix haute
- ✓ Écrire des mots
- ✓ Accorder le sujet, le verbe et le groupe nominal
- ✓ Repérer le sujet et le verbe
- ✓ Savoir trouver des synonymes et des mots de la même famille

MATHÉMATIQUES

2 séances de 25 à 29 minutes*

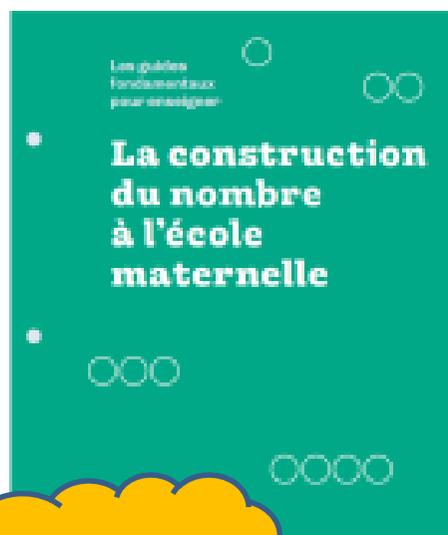
- ✓ Écrire et représenter les nombres jusqu'à 10 000
- ✓ Calculer en ligne et mentalement
- ✓ Poser et calculer
- ✓ Résoudre des problèmes par le calcul

* Temps de travail effectif de l'élève



Priorité 2 : prioriser l'enseignement des fondamentaux dans l'ensemble des domaines d'apprentissage (cf. PM/PF)

ACADÉMIE
DE NORMANDIE
DÉPARTEMENT
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA FAMILLE
ET DU TERRITOIRE



Nouveau !

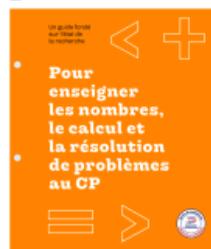
ACADÉMIE
DE NORMANDIE
DÉPARTEMENT
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA FAMILLE
ET DU TERRITOIRE



ACADÉMIE
DE NORMANDIE
DÉPARTEMENT
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA FAMILLE
ET DU TERRITOIRE



ACADÉMIE
DE NORMANDIE
DÉPARTEMENT
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA FAMILLE
ET DU TERRITOIRE



ACADÉMIE
DE NORMANDIE
DÉPARTEMENT
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA FAMILLE
ET DU TERRITOIRE



ACADÉMIE
DE NORMANDIE
DÉPARTEMENT
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA FAMILLE
ET DU TERRITOIRE



ACADÉMIE
DE NORMANDIE
DÉPARTEMENT
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA FAMILLE
ET DU TERRITOIRE



ACADÉMIE
DE NORMANDIE
DÉPARTEMENT
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA FAMILLE
ET DU TERRITOIRE



ACADÉMIE
DE NORMANDIE
DÉPARTEMENT
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA FAMILLE
ET DU TERRITOIRE



Paru en
décembre
2022

Priorité 2 : au C3, la pratique régulière de l'écriture est au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et la calcul

Mettre en place une habitude quotidienne même si les usages de l'écrit ne sont pas complètement maîtrisés

Partager les productions et les discuter

Privilégier l'expérimentation des formes, des genres et des fonctions de la communication écrite à une étude approfondie

Organiser la confrontation des productions des élèves aux textes d'auteur pour permettre une prise de recul

Adopter une démarche de correction différenciée

Circulaire de rentrée 2023

CIRCULAIRE INTERACTIVE DE RENTRÉE ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

UNE ÉCOLE QUI INSTRUIT, ÉMANCÍPE ET PROTÈGE



1

UNE PRIORITÉ ABSOLUE : FAIRE DE L'ÉCOLE UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS

- ↳ Lutter contre le harcèlement sous toutes ses formes.
- ↳ Veiller au respect des valeurs de la République (lutte contre le racisme, les discriminations, le sexisme, respect de la laïcité).
- ↳ Protéger les personnels.

3

DE LA FRANCE RURALE AUX QUARTIERS 2030, LUTTER CONTRE TOUTES LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SCOLAIRES

- ↳ Étendre le nombre de territoires éducatifs ruraux.
- ↳ Amplifier de nouveaux dispositifs dans les « quartiers 2030 ».
- ↳ Rechercher une plus grande mixité sociale et scolaire.

4

PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE DE S'ÉPANOUIR ET D'AVOIR TOUTE SA PLACE À L'ÉCOLE

- ↳ Garantir les séances obligatoires d'éducation à la sexualité pour construire une culture d'égalité et de respect mutuel.
- ↳ Protéger la santé mentale des élèves.
- ↳ Réaffirmer que tous les élèves, et notamment les élèves en situation de handicap, ont toute leur place à l'école.
- ↳ Renforcer une éducation artistique et culturelle de qualité.
- ↳ Valoriser et renforcer la dynamique en faveur de l'engagement des élèves.
- ↳ Accélérer l'adaptation de l'école à la transition climatique et écologique.

2

PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE D'ACQUÉRIR LES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET DE RÉUSSIR DANS SES APPRENTISSAGES

- ↳ Prioriser l'enseignement des savoirs fondamentaux dans l'ensemble des domaines d'apprentissage; prendre appui sur les plans français et mathématiques.
- ↳ Déployer pleinement le plan maternelle.
- ↳ Au cycle 3, la pratique régulière de l'écriture est au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et le calcul.
- ↳ Au cycle 4, le travail se concentre sur la pratique d'une expression écrite longue.
- ↳ Mettre en place la nouvelle sixième et le dispositif devoirs faits obligatoire; déployer Pix sixième.
- ↳ Généraliser la découverte des métiers au cycle 4.
- ↳ Intégrer 1h30 de mathématiques dans le tronc commun de la classe de première générale pour les élèves ne suivant pas la spécialité mathématiques.
- ↳ Mettre en œuvre les premières mesures de la réforme du lycée professionnel.

5

UNE ANNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE : CONTRIBUER À FAIRE DE LA FRANCE UNE NATION SPORTIVE

- ↳ Promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière et faire des jeux olympiques et paralympiques le fil rouge de cette année scolaire.

6

FAIRE CONFIANCE AUX ÉQUIPES ET LEUR DONNER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LEUR PROJET : LE CNR ÉDUCATION « NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE »

- ↳ Appuyer et valoriser les projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves.

Priorité 4 : garantir les séances obligatoires d'éducation à la sexualité pour construire une culture d'égalité et de respect mutuel

› Article L312-16

Modifié par LOI n°2021-1109 du 24 août 2021 - art. 33

Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain et sensibilisent aux violences sexistes ou sexuelles ainsi qu'aux mutilations sexuelles féminines. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de [l'article L. 2212-4](#) du code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à [l'article 9](#) du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la santé peuvent également y être associés.

Priorité 4 : garantir les séances obligatoires d'éducation à la sexualité pour construire une culture d'égalité et de respect mutuel

D'ici la fin de l'année 2022, et une fois par année scolaire ensuite, les directeurs d'école inscriront l'éducation à la sexualité à l'ordre du jour du conseil d'école. Les chefs d'établissement feront de même au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, dont une des missions est de porter des « projets d'éducation à la sexualité » (L. 421-8 du Code de l'éducation). Plus généralement, l'éducation à la sexualité fera l'objet d'une réflexion collective pour alimenter le projet d'école ou le projet d'établissement, avec l'ambition partagée d'agir pour le bien-être des élèves. La communauté éducative peut prendre appui sur les ressources mises en ligne sur le site Éduscol.

L'éducation à la sexualité contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à la promotion de l'égalité. Conformément aux dispositions de l'article L. 312-16 du Code de l'éducation, une éducation à la sexualité est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves. Ces séances doivent respecter le cadre fixé par la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité.

Priorité 4 : garantir les séances obligatoires d'éducation à la sexualité pour construire une culture d'égalité et de respect mutuel

3 séances organisées sur l'année scolaire

dans le cadre fixé par la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018

Construire une relation aux autres et à eux-mêmes égalitaire, respectueuse et positive.

Favoriser des comportements responsables.

Participer au combat contre les violences sexistes et sexuelles.

Priorité 4 : garantir les séances obligatoires d'éducation à la sexualité pour construire une culture d'égalité et de respect mutuel

1. À l'école élémentaire, les modalités retenues pour la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité sont présentées lors du conseil d'école et portées à la connaissance des parents d'élèves lors de la réunion de rentrée, dans le cadre de la présentation des enseignements.

À ce niveau d'âge, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Ces questions font l'objet d'une intégration à l'ensemble des autres contenus d'enseignement et des opportunités apportées par la vie de classe.

Priorité 4 : garantir les séances obligatoires d'éducation à la sexualité pour construire une culture d'égalité et de respect mutuel

Ressources pour construire un projet éducatif global



- [Cadre juridique et principes éthiques de l'éducation à la sexualité](#) ↓
- [Éducation à la sexualité et le développement des compétences psychosociales](#) ↓
- [Construire des séances d'éducation à la sexualité](#) ↓
- [Le pilotage de l'éducation à la sexualité](#) ↓
- [Mobiliser et associer les partenaires institutionnels et associatifs](#) ↓

Priorité 4 : garantir les séances obligatoires d'éducation à la sexualité pour construire une culture d'égalité et de respect mutuel

École élémentaire - cycle 2

Exemples de séquences

- [Être amoureux et être amoureuse](#) ↓
- [Informers les enfants des violences sexuelles](#) ↓
- [Métiers au féminin, au masculin, mixtes](#) ↓

École élémentaire - cycle 3

Exemples de séquences

- [Étude de la puberté](#) ↓
- [Les changements du corps à la puberté](#) ↓
- [Courir comme une fille, courir comme un garçon](#) ↓
- [Résolution de problème et éducation à la sexualité](#) ↓

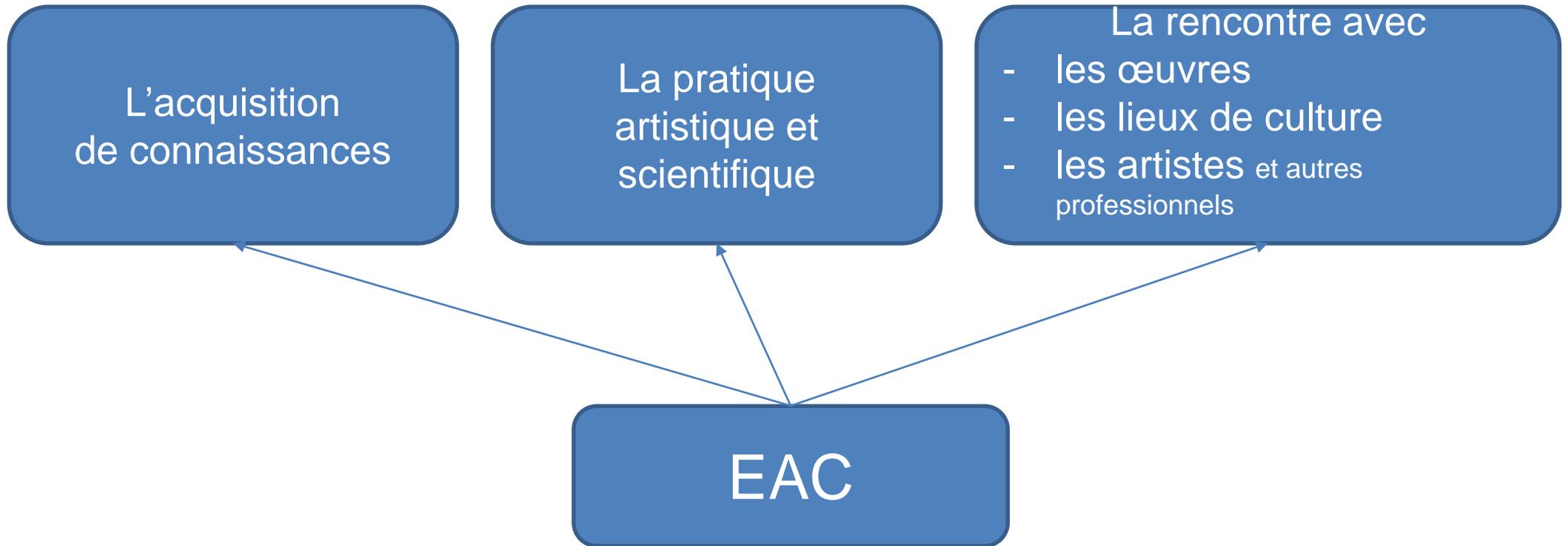
Priorité 4 : réaffirmer que tous les élèves ont toute leur place à l'école

Favoriser l'inclusion de tous les élèves.

Organiser les rencontres
parents/AESH/enseignants
dans les premières semaines de la rentrée.

Un LPI qui devient accessible aux familles.

Priorité 4 : renforcer une EAC



Charte : 10 principes essentiels
à sa mise en œuvre et à son inscription dans le parcours de l'élève.

ADAGE

Un outil de pilotage territorial et national de l'EAC au service des équipes pédagogiques.

Application prévue pour faciliter le dialogue au sein de l'école entre pairs, avec la direction, pour préparer les budgets et les conseils d'école, pour consulter des ressources.

L'application évolue : les projets pour 2023-24 peuvent être renseignés dès avril 2023.

Pour permettre la saisie la plus exhaustive possible, le directeur peut attribuer le profil « rédacteur de projets » aux professeurs de votre école.

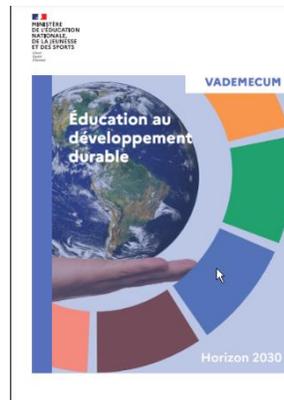
Priorité 4 : accélérer l'adaptation de l'école à la transition climatique et écologique

20 mesures énoncées le 23/06/2023 doivent permettre aux élèves de **mieux comprendre les enjeux de la transition écologique dans le cadre des enseignements.**

Elles encouragent l'engagement civique des élèves et valorisent l'action des éco-délégués, partout sur le territoire.

Elles font des **écoles et des établissements scolaires des lieux en transition écologique**, dans leur fonctionnement et dans leur bâti, en lien avec les collectivités territoriales.

<https://www.education.gouv.fr/20-mesures-pour-la-transition-ecologique-l-ecole-378545>



Un guide pour agir et un vademecum pour éduquer.

<https://eduscol.education.fr/1117/education-au-developpement-durable>

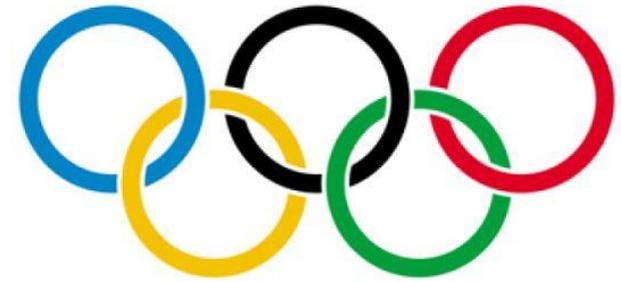
Circulaire de rentrée 2023

CIRCULAIRE INTERACTIVE DE RENTRÉE ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

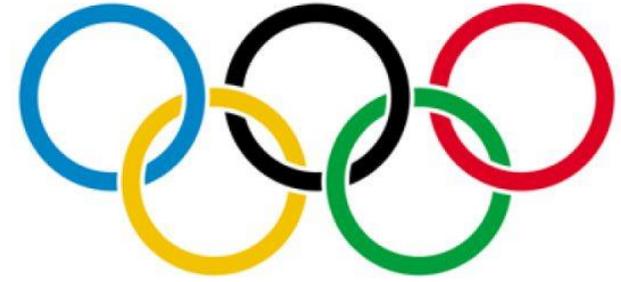
UNE ÉCOLE QUI INSTRUIT, ÉMANCÍPE ET PROTÈGE



- UNE PRIORITÉ ABSOLUE : FAIRE DE L'ÉCOLE UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS**
 - ↳ Lutter contre le harcèlement sous toutes ses formes.
 - ↳ Veiller au respect des valeurs de la République (lutte contre le racisme, les discriminations, le sexisme, respect de la laïcité).
 - ↳ Protéger les personnels.
- PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE D'ACQUÉRIR LES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET DE REUSSIR DANS SES APPRENTISSAGES**
 - ↳ Prioriser l'enseignement des savoirs fondamentaux dans l'ensemble des domaines d'apprentissage; prendre appui sur les plans français et mathématiques.
 - ↳ Déployer pleinement le plan maternelle.
 - ↳ Au cycle 3, la pratique régulière de l'écriture est au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et le calcul.
 - ↳ Au cycle 4, le travail se concentre sur la pratique d'une expression écrite longue.
 - ↳ Mettre en place la nouvelle sixième et le dispositif devoirs faits obligatoire; déployer Pix sixième.
 - ↳ Généraliser la découverte des métiers au cycle 4.
 - ↳ Intégrer 1h30 de mathématiques dans le tronc commun de la classe de première générale pour les élèves ne suivant pas la spécialité mathématiques.
 - ↳ Mettre en œuvre les premières mesures de la réforme du lycée professionnel.
- DE LA FRANCE RURALE AUX QUARTIERS 2030, LUTTER CONTRE TOUTES LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SCOLAIRES**
 - ↳ Étendre le nombre de territoires éducatifs ruraux.
 - ↳ Amplifier de nouveaux dispositifs dans les « quartiers 2030 ».
 - ↳ Rechercher une plus grande mixité sociale et scolaire.
- PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE DE S'ÉPANOUIR ET D'AVOIR TOUTE SA PLACE À L'ÉCOLE**
 - ↳ Garantir les séances obligatoires d'éducation à la sexualité pour construire une culture d'égalité et de respect mutuel.
 - ↳ Protéger la santé mentale des élèves.
 - ↳ Réaffirmer que tous les élèves, et notamment les élèves en situation de handicap, ont toute leur place à l'école.
 - ↳ Renforcer une éducation artistique et culturelle de qualité.
 - ↳ Valoriser et renforcer la dynamique en faveur de l'engagement des élèves.
 - ↳ Accélérer l'adaptation de l'école à la transition climatique et écologique.
- UNE ANNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE : CONTRIBUER À FAIRE DE LA FRANCE UNE NATION SPORTIVE**
 - ↳ Promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière et faire des jeux olympiques et paralympiques le fil rouge de cette année scolaire.
- FAIRE CONFIANCE AUX ÉQUIPES ET LEUR DONNER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LEUR PROJET : LE CNR ÉDUCATION « NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE »**
 - ↳ Appuyer et valoriser les projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves.



EPS: 2023/2024, une année olympique et paralympique à l'école



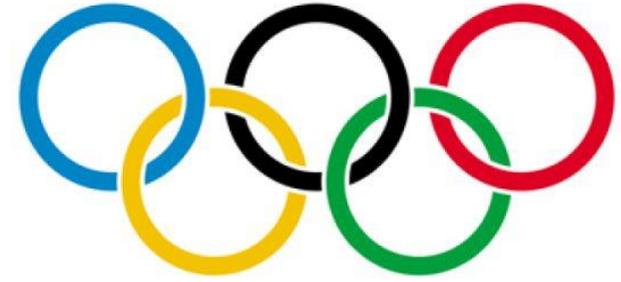
Circulaire de juillet 2023:

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo30/MENE2220806N.htm>

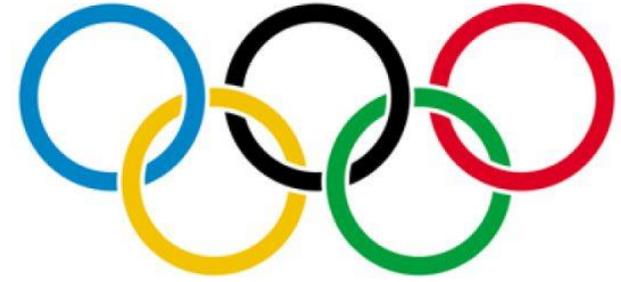
A. Célébrer l'esprit olympique et paralympique pendant toute l'année

La rentrée scolaire 2023 sous le signe de l'olympisme et du paralympisme

Toutes les écoles et les établissements sont encouragés à organiser lors de la première semaine de septembre un événement collectif autour de l'olympisme et du paralympisme. Ainsi, à l'occasion de la traditionnelle « rentrée en musique » les élèves pourront interpréter l'hymne olympique ou paralympique ou plus largement, certains hymnes des pays participants.



Les jeux représentent une occasion exceptionnelle de **renforcer tous les dispositifs favorisant la pratique physique et sportive des élèves, mais aussi de porter les valeurs du sport olympique et paralympique** portées notamment par la charte olympique: engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage. L'année scolaire 2023/2024 sera ainsi l'occasion de célébrer ces valeurs au cœur de l'école et de favoriser la construction d'une citoyenneté active et engagée.



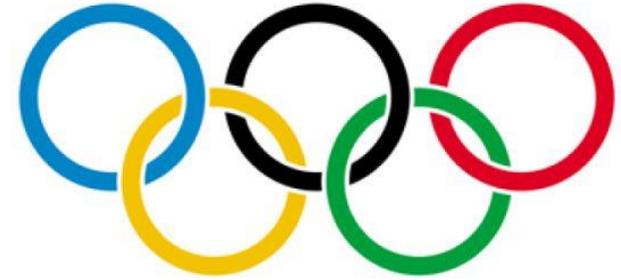
Les temps forts de l'année scolaire olympique et paralympique

- Journée nationale du sport scolaire: mercredi 20 septembre 2023
- Journée paralympique: dimanche 8 octobre 2023
- Semaine olympique et paralympique: du 2 au 6 avril
- Journée olympique: dimanche 23 juin

Au-delà de ces temps forts dédiées au sport, d'autres événements peuvent être mobilisés: les semaines de l'engagement, la semaine de la presse et des médias, la journée internationale du droit des femmes...

Cette année sera également celle du parcours de la flamme olympique qui traversera la Manche. A cette occasion, les élèves pourront être mobilisés autour de la géographie du relai et de la symbolique de la flamme et mettre en évidence leurs réalisations développées au sein de projets éducatifs.





Des programmes d'engagement spécifiques

Le label génération 2024

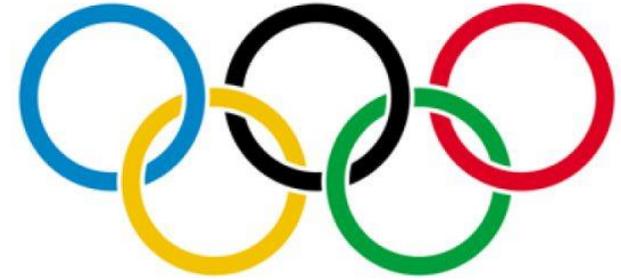
Le label génération 2024 permet d'impulser depuis sa création de nombreux projets au sein des écoles qui ont inscrit leur dynamique au cœur de leur projet d'école.

<https://eduscol.education.fr/956/le-dispositif-national-generation-2024-et-la-labellisation-des-ecoles-et-des-etablissements>

Le programme Unis'vers 2024

Ce programme vise l'appropriation active d'une culture olympique. Il proposera tout au long de l'année aux élèves du premier degré des temps de pratique sportive (2024 passes, 2024 mètres...), des temps de compréhension des jeux (culture olympique, culture sportive...), des temps de débat pour contribuer au développement de leur esprit critique (inclusion et jeux...) et des temps d'encouragement des élèves à destination des sportifs (messages, questions...)

https://usep.org/wp-content/uploads/2020/10/Note_de_presentation_2024.pdf



B. Renforcer la pratique physique et sportive des élèves

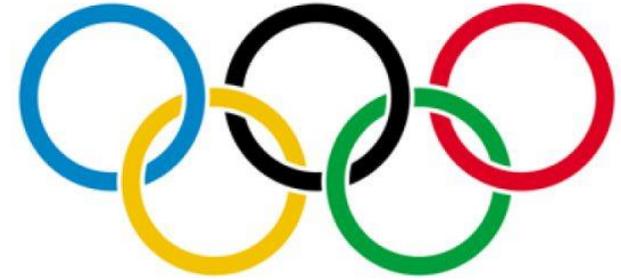
L'organisation des JOP en France constitue une occasion unique de rappeler que la pratique d'une activité physique et sportive est, pour tous les élèves, un gage de bien-être, de bonne santé, de disponibilité aux apprentissages et d'accès à la diversité des pratiques sportives.

L'année 2023-2024 est ainsi l'occasion de faire connaître et développer les dispositifs de renforcement de la pratique physique et sportive. Il s'agit ainsi de dynamiser les **30 min d'activité physique quotidienne du CP au CM2**

Circulaire de juillet 2022

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo30/MENE2220806N.htm>

Cette année est également propice à renforcer le lien entre **le savoir nager** et **le savoir rouler à vélo** et les disciplines olympiques et paralympiques que les élèves découvriront.



C. Un programme de billetterie populaire pour les élèves

Dans le cadre de billetterie populaire, 193 400 billets pour les jeux paralympiques sont réservés aux écoles et aux établissements scolaires du second degré qui en feront la demande et qui proposeront un projet éducatif en lien avec les JOP. Les écoles et établissements retenus bénéficieront d'un ou plusieurs lots de 34 billets, qui correspondent à un groupe de 30 élèves et 4 adultes, afin d'assister à une session lors des jeux paralympiques.

Les appels à manifestation d'intérêts et concours sont les suivants:

- le dicosport
- l'intégrathlon
- 2024: le monde, le sport et les arts en partage
- La grande collecte des archives du monde du sport



D. Des ressources pour les élèves et les professeurs

Pour les élèves, cette année olympique et paralympique constitue un événement exceptionnel et unique. Afin de leur permettre de mieux connaître l'histoire, les symboles et les caractéristiques des jeux, le ministère met à disposition des équipes des ressources pédagogiques..

Génération 2024, la plateforme éducation de Paris 2024

Réseau canopé met à disposition des ressources du cycle 3 à la terminale via le site [la grande école du sport.](#)

Le site eduscol



L'Education Physique et Sportive

SRAV: Savoir rouler à vélo

1/ Site officiel avec les ressources : <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>

2/ Le livret pédagogique (que nous avons en papier sur demande) :
https://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/IMG/pdf/livret_pedagogique_srav.pdf

3/ Le site EPS 50 avec toutes les ressources péda des 3 blocs + 1 bloc pour la maternelle : <https://www.ac-caen.fr/dsden50/discip/eps/spip.php?rubrique151>

4/ Les P'tits tours Usep (cycle 3) permettent de finaliser l'apprentissage, même sans y être affilié, pensez-y !

5/ Agréments : nombreuses demandes, me signaler au plus tôt tout projet de sortie sur route dans l'année.



L'Éducation Physique et Sportive

Savoir nager

Agréments

- Villedieu: jeudi 14/09 à 17h
- Granville: le mardi 19/09 à 17h et le vendredi 22/09 à 12h30
- Coutances: lundi 18/09 de 16h45 à 18h et jeudi 28/09 de 16h à 17h30

Culture cheval

Appel à candidature ouvert jusqu'au 13 octobre (à partir du CP).

Coupe du monde rugby en France

Des articles avec des outils sur le site EPS50, se rapprocher des clubs locaux (Agon). Des rassemblements seront proposés avant les vacances de Toussaint.



L'Éducation Physique et Sportive

Foot à l'école

Action relancée

Formation

Stages départementaux:

En octobre sur le bloc 3 du savoir rouler à vélo (public désigné)

En janvier, aisance aquatique cycle 1 (public désigné)

Animations pédagogiques

En distanciel (magistère) SRAV (adapter ses équilibres et ses déplacements)
bloc 0, 1 et 2.

En présentiel: aisance aquatique et SRAV bloc 3 (sortir à vélo)

La lettre d'information sortira en septembre

ORGANISATION DES SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES

Circulaire du 29 juin 2023

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>

Il est préconisé un voyage au cours de la scolarité.

Voyage scolaire: avec nuitée. Une réunion d'information à destination des parents est organisée pour chaque voyage.

Sorties obligatoires: sur temps scolaire (pause méridienne peut être comprise)

Sorties facultatives: toutes les autres sorties

L'implication active des élèves est recommandée avant, pendant et après la sortie ou le voyage pour le renforcement de la relation école-famille.



Les objectifs pédagogiques de la sortie scolaire

Il faut fixer des objectifs disciplinaires, des savoir-faire transversaux, des savoir-être liés au vivre-ensemble.

Les activités pratiquées viennent nécessairement en appui des programmes scolaires.

Financement

Tous les élèves doivent participer, l'exclusion pour raison financière n'est pas acceptable.

Encouragement à recourir au financement participatif via la plateforme « Trousse à projets »

sorties scolaires

Taux d'encadrement minimaux des élèves de niveau maternelle, quel que soit le type de sorties scolaires

Jusqu'à 16 élèves

Au-delà d'un groupe de 16 élèves

Deux adultes dont l'enseignant de la classe

Un adulte supplémentaire pour 8 élèves

Taux d'encadrement minimaux des élèves de niveau élémentaire

Sorties scolaires sans nuitée

Voyages scolaires

Jusqu'à 30 élèves

Au-delà de 30 élèves

Jusqu'à 24 élèves

Au-delà de 24 élèves

Deux adultes dont au moins un enseignant

Un adulte supplémentaire pour 15 élèves

Deux adultes dont au moins un enseignant

Un adulte supplémentaire pour 12 élèves

Circulaire de rentrée 2023

CIRCULAIRE INTERACTIVE DE RENTRÉE ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

UNE ÉCOLE QUI INSTRUIT, ÉMANCÍPE ET PROTÈGE



1

UNE PRIORITÉ ABSOLUE : FAIRE DE L'ÉCOLE UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS

- ↳ Lutter contre le harcèlement sous toutes ses formes.
- ↳ Veiller au respect des valeurs de la République (lutte contre le racisme, les discriminations, le sexisme, respect de la laïcité).
- ↳ Protéger les personnels.

3

DE LA FRANCE RURALE AUX QUARTIERS 2030, LUTTER CONTRE TOUTES LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SCOLAIRES

- ↳ Étendre le nombre de territoires éducatifs ruraux.
- ↳ Amplifier de nouveaux dispositifs dans les « quartiers 2030 ».
- ↳ Rechercher une plus grande mixité sociale et scolaire.

4

PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE DE S'ÉPANOUIR ET D'AVOIR TOUTE SA PLACE À L'ÉCOLE

- ↳ Garantir les séances obligatoires d'éducation à la sexualité pour construire une culture d'égalité et de respect mutuel.
- ↳ Protéger la santé mentale des élèves.
- ↳ Réaffirmer que tous les élèves, et notamment les élèves en situation de handicap, ont toute leur place à l'école.
- ↳ Renforcer une éducation artistique et culturelle de qualité.
- ↳ Valoriser et renforcer la dynamique en faveur de l'engagement des élèves.
- ↳ Accélérer l'adaptation de l'école à la transition climatique et écologique.

2

PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE D'ACQUÉRIR LES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET DE REUSSIR DANS SES APPRENTISSAGES

- ↳ Prioriser l'enseignement des savoirs fondamentaux dans l'ensemble des domaines d'apprentissage; prendre appui sur les plans français et mathématiques.
- ↳ Déployer pleinement le plan maternelle.
- ↳ Au cycle 3, la pratique régulière de l'écriture est au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et le calcul.
- ↳ Au cycle 4, le travail se concentre sur la pratique d'une expression écrite longue.
- ↳ Mettre en place la nouvelle sixième et le dispositif devoirs faits obligatoire; déployer Pix sixième.
- ↳ Généraliser la découverte des métiers au cycle 4.
- ↳ Intégrer 1h30 de mathématiques dans le tronc commun de la classe de première générale pour les élèves ne suivant pas la spécialité mathématiques.
- ↳ Mettre en œuvre les premières mesures de la réforme du lycée professionnel.

5

UNE ANNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE : CONTRIBUER À FAIRE DE LA FRANCE UNE NATION SPORTIVE

- ↳ Promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière et faire des jeux olympiques et paralympiques le fil rouge de cette année scolaire.

6

FAIRE CONFIANCE AUX ÉQUIPES ET LEUR DONNER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LEUR PROJET : LE CNR ÉDUCATION « NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE »

- ↳ Appuyer et valoriser les projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves.

Priorité 6 : appuyer et valoriser les projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves



Utiliser les projets NEFLE pour favoriser l'accès à la culture, aux activités sportives, la mobilité...

Modifier des pratiques

Ne pas hésiter à réfléchir à des projets regroupant plusieurs écoles ou des projets interdegrés.



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3.

Autres textes

Directeurs d'école

Décret n° 2023-777 du 14 août 2023

- Une **autorité fonctionnelle*** désormais reconnue dans les textes sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école sur le temps scolaire.
- Une **évaluation régulière** (3 ans puis tous les 5 ans) des directeurs d'écoles portant spécifiquement sur leur mission de direction et sur ses conditions d'exercice
Cette évaluation est conduite par l'IEN et donne lieu à un compte rendu écrit.
Elle ne se substitue pas aux rendez-vous de carrière mais s'y ajoute.
- À l'issue de **chaque année de services continus** accomplis dans la fonction de directeur,
les personnels bénéficient d'une **bonification d'ancienneté de 3 mois.**

Modalités de mise en œuvre de la part fonctionnelle de l'ISAE/ISOE

Note de service du 20-7-2023

La mise en œuvre du Pacte se traduit par un **dispositif indemnitaire instaurant une part fonctionnelle [...] de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE)** correspondant à l'exercice de missions complémentaires, créée par les décrets n° 93-55 du 15 janvier 1993 et n° 2013-790 du 30 août 2013 modifiés.

La présente note vise à préciser les conditions de mise en œuvre de ce nouveau dispositif indemnitaire, les modalités de répartition des enveloppes correspondantes, d'attribution des missions complémentaires, de liquidation des parts fonctionnelles et de suivi de l'exécution dans l'enseignement public.

Modalités de mise en œuvre de la part fonctionnelle de l'ISAE/ISOE

Note de service du 20-7-2023

Missions	Volume horaire
Session de soutien ou d'approfondissement en maths et en français en classe de 6 ^e	18 h
Intervention dans le dispositif « Devoirs faits »	24 h
Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 h
Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux (*)	24 h
Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4.

Numérique

- Formations
- ENT (parents)
- Educonnect
- LSU

Formations

Stage départemental webradio

Animations pédagogiques au choix



PIX

Robotique

Visios de l'Éduc

Plan numérique

- St-Sauveur-Villages
- 12 h

pix+Edu

l-éduc
de NORMANDIE

ENT (parents)

Nouvelle procédure pour se connecter

- L'école ne distribue plus de comptes ENT pour les parents
- Tutoriel pour accompagner les parents

1. Sélectionner votre profil



2. Sélectionner votre niveau



Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié ? →](#)

Mot de passe [Mot de passe oublié ? →](#)

[Se connecter](#)

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Création du compte EduConnect : numéro de téléphone renseigné dans ONDE

Edu Connect & LSU

Parents : possibilité de signer les LSU en ligne

- Connexion du parent via EduConnect
- Dès qu'un livret est verrouillé, le parent peut le signer
- Si le livret est signé, il n'est alors plus modifiable

Enseignants : dans le LSU, possibilité d'évaluer par compétence et non plus par domaine

Paramétrage par classe 🔒 ↻

SOURCE DE DONNÉES **TYPE DE POSITIONNEMENT**

Classes	Par domaine	Par élément de programme
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CE1-1	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
CE1-2	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. Plan de **formation**

Plan de formation 2023-2024

GAIA : ouverture du 6 septembre
2023 au 17 septembre 2023

Les stages départementaux

Dates prévisionnelles	Formations inscrites au PRAF
Vendredi 1 ^{er} septembre	Formation des titulaires remplaçants
Jeudi 7 septembre	ONDE – Formation des nouveaux CPC
Vendredi 8 septembre	ONDE – Réunion CPC/CPD
Lundi 11 septembre	Nouvellement nommés en CP- Débuter en ASH
Mardi 12 septembre	Nouvellement nommés en CP- Plan LVE BC – FI académique ADP de circo
Jeudi 14 septembre	Mise en œuvre REP Périers – Plan LVE BS – Nouvellement nommés en maternelle- FC ADP de circo
Vendredi 15 septembre	Nouvellement nommés en maternelle- Plan LVE BN- CAFIPEMF
Lundi 18 septembre	Pondération tous cycles
Mardi 19 septembre	Mise en œuvre REP Saint- Vaast la Hougue – SST Directeurs Faisant fonction- réunion CPC EPS
Jeudi 21 septembre	Formation T0 - FI académique ADP de circo
Vendredi 22 septembre	Plans BN – Mise en œuvre REP Sainte-Mère Eglise - Remplacer CAPPEI - TSA
Lundi 25 septembre	Prévention des RPS –ARACT BN- Plans BS - CAFIPEMF
Mardi 26 septembre	Pondération Baquene- Prévention des RPS – ARACT BC – Plans BS
Jeudi 28 septembre	Plans BN- BC- BS - TSA
Vendredi 29 septembre	Prévention des RPS –ARACT BN- Plans BC – Territoire Educatif Ruraux Saint-Hilaire du Harcouet

Dates prévisionnelles	Formations inscrites au PRAF
Lundi 2 octobre	Territoires éducatifs ruraux Carentan- Mise en œuvre REP Villedieu- Savoir Rouler à vélo- CAPPEI
Mardi 3 octobre	Plans BN-BC - Prévention des RPS –ARACT BS - CAPPEI
Mercredi 4 octobre	Formation des futurs évaluateurs école- CAFIPEMF- CAPPEI
Jeudi 5 octobre	FI académique ADP de circo- T0 - CAPPEI
Vendredi 6 octobre	Pondération Coquelicots- Savoir rouler à vélo – TSA- CAPPEI
Lundi 9 octobre	Formation initiale des néo-directeurs module 2- dispositifs dédoublés 100% de réussite- CAPPEI
Mardi 10 octobre	Formation initiale des néo-directeurs module 2- dispositifs dédoublés 100% de réussite- CAPPEI
Mercredi 11 octobre	CAFIPEMF- CAPPEI
Jeudi 12 octobre	Pondération Tournesols- Formation initiale des néo-directeurs module 2- FI académique ADP de circo-
Vendredi 13 octobre	Formation initiale des néo-directeurs module 2- Binôme enseignants AESH BS- CAPPEI
Lundi 16 octobre	CAPPEI- Formation continue des CPC- CAPPEI
Mardi 17 octobre	Binôme enseignants AESH BC- CAFIPEMF- CAPPEI
Jeudi 19 octobre	Binôme enseignants AESH BN- CAPPEI
Vendredi 20 octobre	Pondération Noblet - CAPPEI

Les différents parcours de formation en circonscription

Plan français
Désignation
individuelle

Plan Maths
Désignation
individuelle

Laïcité /valeurs de
la République

Plan de relance
numérique
St Sauveur
Villages

Formation T1/
T2/contractuels

Evaluations d'école
Lingreville/Cerisy/Jules
Verne Coutances

Hors parcours imposé

Les différents parcours de formation

Les parcours	Modalités d'organisation	Animations autres que Français ou Maths
Plan Français ou Plan Mathématiques	18h	non
Evaluations d'école Lingreville – Cerisy – Jules Verne Coutances	12h (équipe école)	6h
Plan de relance numérique (St Sauveur Villages)	12h (formation et accompagnement école)	6h
Plan laïcité – Valeurs de la République	6h sur le plan / 6 h AP maths ou français	6h
Formation T1	12h ou 18h spécifiques	
Hors parcours imposés 18h	6h mathématiques 6h français	6h

- Les directeurs effectueront les 18h d'AP.
- Les directeurs inscrits dans un plan effectueront la totalité des heures.
- Les MAT année 1 devront prendre les 6h de formation MAT proposées parmi les 6h «autres disciplines».
- Les MAT année 2 devront prendre les 3h de formation MAT proposées parmi les 6h « autres disciplines ».
- Les T2 devront suivre les 18h AP (sauf ceux dont les écoles sont dans des parcours) + 1 journée de formation

Enseignants concernés par les plans français ou mathématiques : quotités de participation

Je travaille à 100 %
18h

Je travaille à 75 % ou 80 %
13h ou 15h

Je travaille à 50 %
9 h

Directeurs/Directrices : 100 %



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



6.

Prévention des risques professionnels



Incendie :

1^{er} dès le mois de septembre

Le 2nd en février

L'évaluation de chaque exercice incendie est à envoyer au conseiller départemental de prévention

[dsden50-
consprevention@ac-
normandie.fr](mailto:dsden50-consprevention@ac-normandie.fr)

PPMS n°1 : sur période 1

A définir ultérieurement

PPMS n°2 : période 2 (période 3 au plus tard)

Tester le PPMS qui n'aura pas été effectué en période 1 (attentat-intrusion ou risques majeurs)

L'évaluation de chaque exercice PPMS est à enregistrer en ligne sur le site intranet académique





PROGRAMME ANNUEL DES ACTIONS DE PREVENTION DES ÉCOLES DE LA MANCHE

2023/2024

Registres
Réunions
Exercices de sécurité

Conseiller départemental de prévention : Didier LE DRÉAU ✉ : dsden50-consprevention@ac-normandie.fr ☎ : 02 33 06 92 30
 Assistant(e) de prévention de circonscription : ✉ : dsden50-adp-circonscription@ac-normandie.fr ☎ :
 Assistant de prévention du bassin sud (+ Coutances + St Lô) : Jean - Marc HAMELIN ✉ : dsden50-adp-sud@ac-normandie.fr

PERIODE	Directrices / Directeurs d'école	Outils - ressources
Pré-rentrée	○ Vérifier et/ou mettre à jour les affichages en santé et sécurité au travail	○ Affichages : Intranet académique/santé et sécurité au travail/vadémécum/aide-mémoire/état des lieux-registres-affichages ○ Kit de rentrée remis à la réunion de direction de pré-rentrée
	○ Conseil des maîtres de prérentrée : Communiquer aux équipes les informations réglementaires (documents ressources) et les procédures d'évacuation et de mise en sûreté. ○ Lister les personnels formés aux gestes de premiers secours et à la manipulation des extincteurs	○ PPMS ⁽¹⁾ : Intranet académique/santé et sécurité au travail/personnes et documents ressources/PPMS ○ Intranet académique/santé et sécurité au travail/Registre incendie
	○ Etablir le calendrier des exercices pour l'année : - Incendie : le 1 ^{er} dans le mois qui suit la rentrée (septembre), et au moins 1 par semestre (sans excéder 6 mois entre 2 exercices), ou 1 par trimestre. - PPMS ⁽¹⁾ : 1 exercice en période 1 (septembre/octobre) : Risques majeurs ou attentat-intrusion - PPMS ⁽¹⁾ : 1 exercice en période 2 ou 3 : obligatoirement le risque non testé en période 1	○ REGISTRE INCENDIE : Intranet académique/santé et sécurité au travail/personnes et documents ressources/Registre incendie ○ PPMS ⁽¹⁾ : Intranet académique/santé et sécurité au travail/personnes et documents ressources/PPMS
1	○ Remonter à l'ADP toute anomalie repérée ou information manquante dans les applications	○ PPMS ⁽¹⁾ : Intranet académique/sécurité et crise/PPMS espace de

